

Fonds de soutien : Solidarité Commerces Pillés

REGION SUD

Présentation du dispositif

Suite aux émeutes et à de nombreux actes de vandalisme, la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Région Sud, la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix-Marseille-Provence et l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) ont décidé de se mobiliser en lançant un fonds de soutien commun pour venir en aide aux commerces sinistrés.

Ce fonds de soutien a pour objectifs :

- de donner de la marge en trésorerie pour éponger les pertes d'exploitation inévitables,
- d'accompagner immédiatement et de façon simple, directe pour la reconstruction à très court termes des devantures, vitrines et intérieurs des commerces.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif?

Entreprises éligibles

Ce fonds permettra d'aider les établissements touchés, commerçants, artisans, restaurateurs et buralistes impactés ces actes de vandalisme.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il?

Une aide financière de 10 000 € par commerce versée sous 15 jours, pour les entreprises dont les locaux ont subi des dégâts matériels et/ou vol significatifs (dégradation de vitrine, rideau, matériel professionnel ou nécessaire à l'activité -agencement, informatique, mobilier, et/ou mur, vol de marchandises, incendie), et ce en rapport direct avec les émeutes et violences urbaines à caractère exceptionnel ayant démarré le 29 juin 2023.

Une aide de 5 000 € pour les les cafés, bars, hôtels et restaurants situés sur le centre-ville de Marseille dont l'activité a été directement affectée, lors des émeutes intervenues à partir du 29 juin 2023, par des mesures de police administratives ou des consignes de prudence de la préfecture et non couverts par une assurance perte d'exploitation.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Fonds de soutien : Solidarité Commerces Pillés





- Auprès de quel organisme

Ce dispositif sera piloté opérationnellement par la CCI Marseille Provence.

Pour bénéficier du fonds « Solidarité commerces pillés » : 04 91 39 34 79 ou à urgence-entreprise@cciamp.com.

Organisme

REGION SUD Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Hôtel de Région
27, place Jules Guesde
13481 MARSEILLE cedex 20
Téléphone: 04 91 57 50 57
Télécopie: 04 91 57 55 96

Fonds de soutien : Solidarité Commerces Pillés